

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP20-2020 adopté le 21 septembre 2020

Règlement numéro 0669-2020 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin de corriger les titres des personnes chargées de l'application du règlement et d'identifier quelques lots comme étant des lots desservis (avec services d'aqueduc et d'égout obligatoires)

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 21 septembre 2020;

Le **< 2020**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

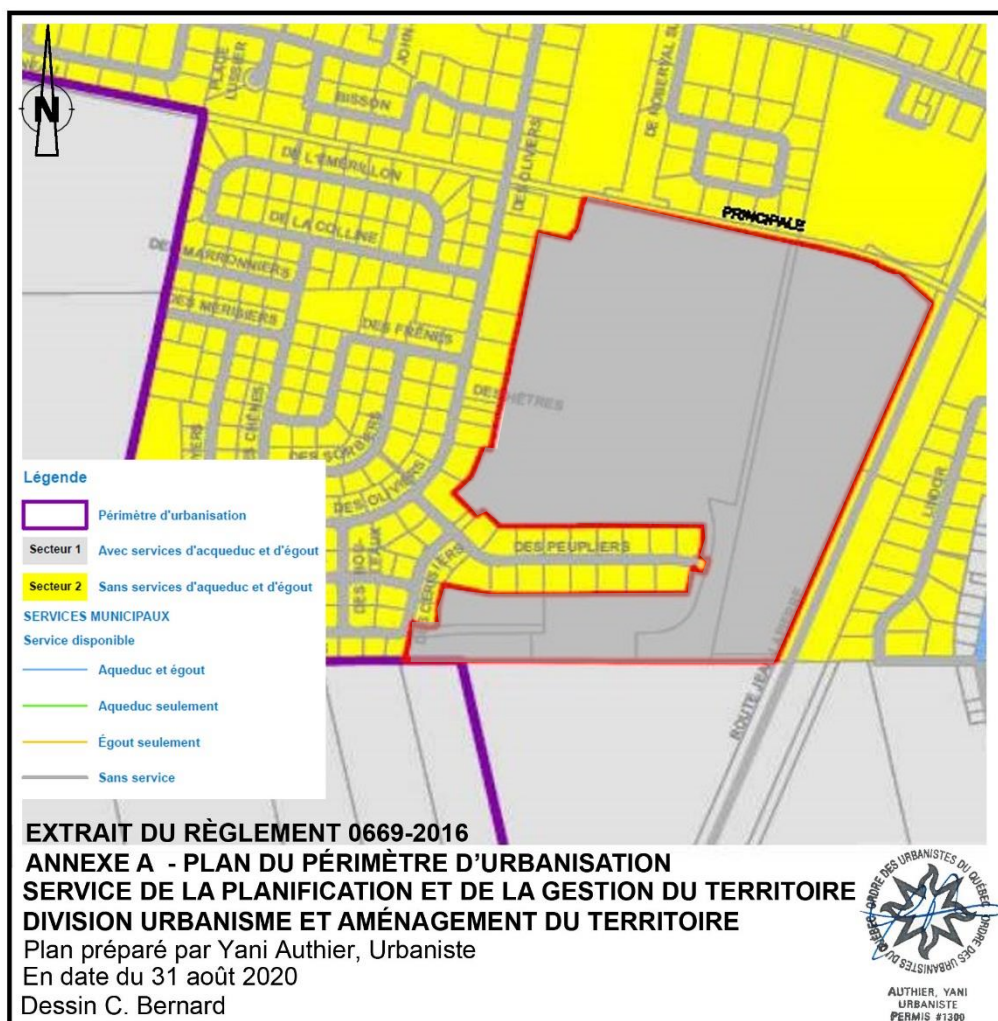
1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction est modifié afin de corriger les titres des personnes chargées de l'application du règlement de la façon suivante :
 - 2.1. Remplacer à l'article 9 intitulé « Application du règlement » le premier alinéa par le texte suivant :

« L'inspecteur en *bâtiment*, l'inspecteur en *bâtiment* senior, le chef inspecteur, le technicien en urbanisme, le technicien en urbanisme et hygiène publique, le technicien en aménagement, le coordonnateur à l'aménagement du territoire, l'urbaniste, l'urbaniste senior et chargé de projets au développement du territoire ainsi que le directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire sont chargés d'appliquer le présent règlement. »

3. Le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction est modifié de façon à identifier des lots comme étant des lots desservis de la façon suivante :

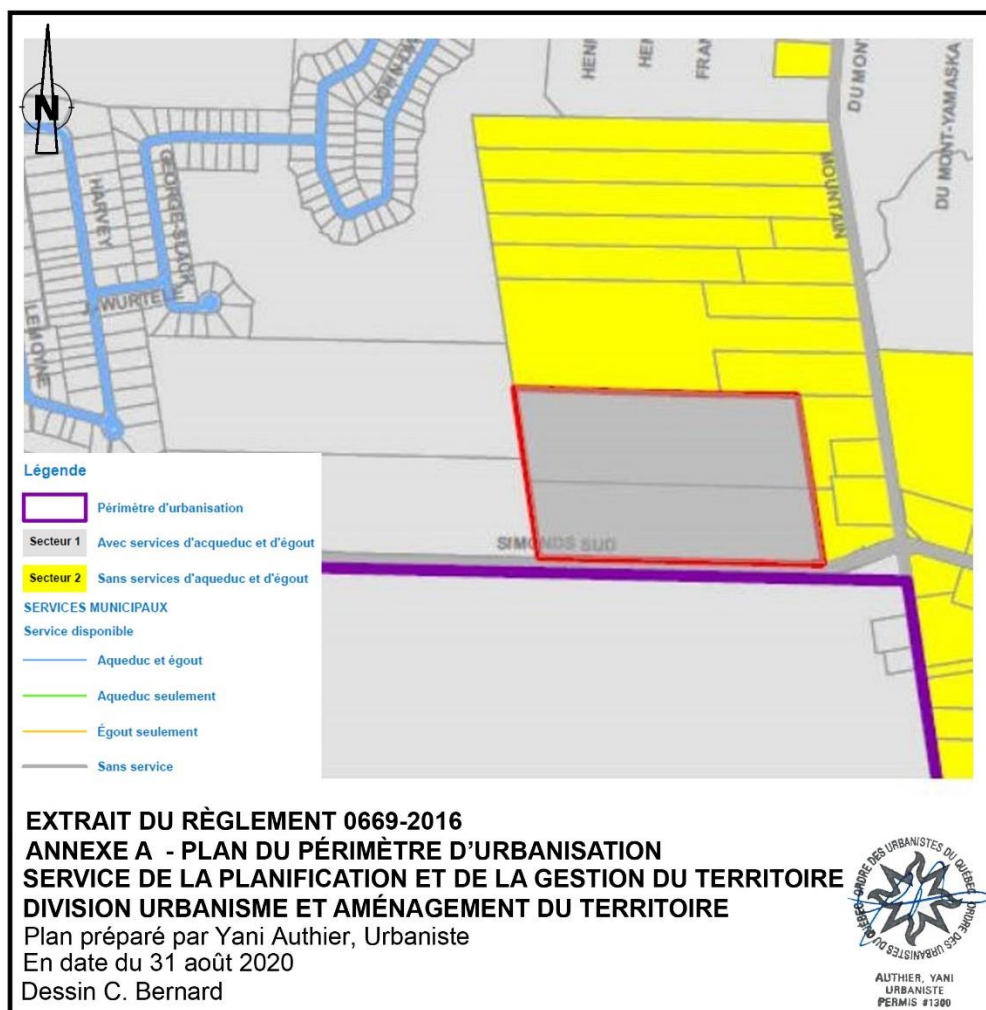
3.1. Modifier l'annexe A intitulée « Plan du périmètre d'urbanisation » de façon à ajouter quelques lots situés au sud de la rue Principale, à l'ouest de la route Jean-Lapierre et à l'est de la rue des Oliviers au « Secteur 1 »,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 31 août 2020.



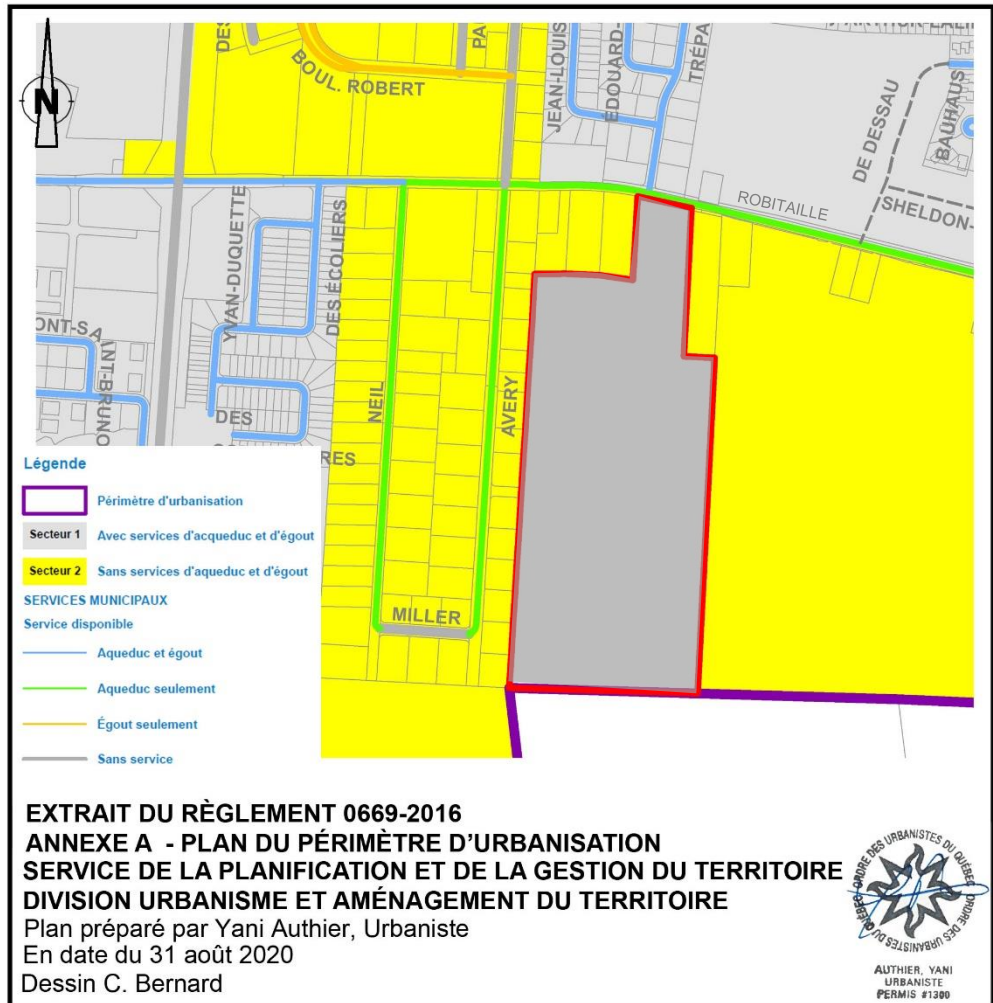
- 3.2. Modifier l'annexe A intitulée « Plan du périmètre d'urbanisation » de façon à ajouter quelques lots situés au nord de la rue Simonds Sud et à l'ouest de la rue Mountain au « Secteur 1 »,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 31 août 2020.



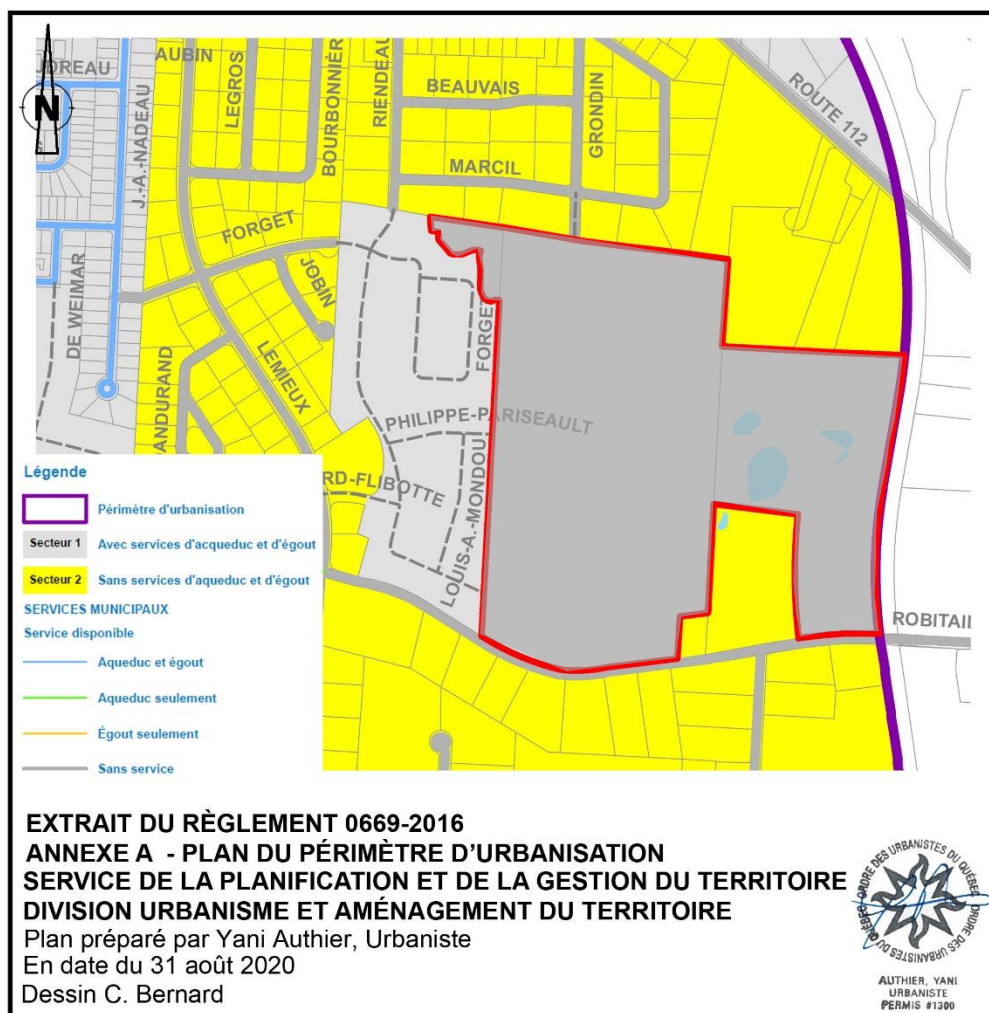
- 3.3. Modifier l'annexe A intitulée « Plan du périmètre d'urbanisation » de façon à ajouter quelques lots situés au sud de la rue Robitaille et à l'est de la rue Avery au « Secteur 1 »,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 31 août 2020.



- 3.4. Modifier l'annexe A intitulée « Plan du périmètre d'urbanisation » de façon à ajouter quelques lots situés au nord de la rue Robitaille, à l'ouest des limites avec le canton de Shefford et à l'est de la rue Lemieux au « Secteur 1 »,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 31 août 2020.



4. Le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction est modifié de façon à identifier la propriété du 270, rue Dozois comme un cas particulier au niveau de la desserte en égout et aqueduc, de la façon suivante :

- 4.1. Modifier l'annexe B intitulée « Conditions de délivrance des permis de construction – Cas particuliers » de façon à ajouter au tableau la propriété du 270, rue Dozois.

5. Le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction n'est pas autrement modifié.
6. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Pascal Bonin, président de la séance

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière

Granby, ce

Pascal Bonin, maire

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière